dit que trop de patriotisme pourrait gâter les choses, et ils ont porté leur vue sur l'ancien cabaretier Hazebrouck. Mais le bon droit est pour nous, et j'espère que vous « taillerez une veste » au représentant de Casimir Périer, qui n'ose pas se présenter ici ».

Parlant de Vaillant, l'orateur dit que si cet anarchiste a été payé par la police pour jeter la bombe au Palais-Bourbon, c'est un imbécile. « Nous répudions, poursuit-il, toute alliance avec les anarchistes qui emploient des moyens violents. Nous avons entre les mains une « bombe », c'est Culine, qui a déjà servi cinq fois, et qui servira encore dimanche prochain pour « tailler une veste » au merle blanc qu'on met en lutte contre nous. »

Un anarchiste présent prend la défense de Vaillant et dit que la bombe qu'il a lancée a fait trembler les bourgeois. « Vive Vaillant ! » s'écrie-t-il.

Le citoyen Deveruay répète qu'il réprouve l'acte commis par Vaillant car, dit-il, la bombe qu'il a lancée a fait le jeu des bourgeois. Il déclare que les socialistes respectent la propriété. « Nous voulons seulement former des groupes et des syndicats pour arriver à être les maîtres des pouvoirs politiques. Ce résultat obtenu, nous ferons respecter les lois que nous aurons faites. »

Un ordre du jour acclamant la candidature Culine est adopté, et la séance est levée à neuf heures.

**Concours pour l'emploi municipal récemment créé.** — M. le Maire nous communique l'avis suivant :

« Le Conseil municipal ayant décidé la création d'un emploi nécessité par l'inscription des étrangers et divers autres services, les personnes désireuses de poser leur candidature sont priées de bien vouloir adresser leur demande écrite à M. le Maire de Wattrelos.

» Le délai d'admission de ces demandes sera clos irrévocablement le vendredi 19 janvier.

» Il est indispensable de joindre une pièce justificative du service militaire.»

## TOURCOING

**La révision des listes électorales.** — Un avis de la Mairie informe les électeurs que les tableaux de rectification des listes générales électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie (Bureau des Elections.)

Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire jusqu'au 4 février prochain inclusivement.

Durant cette période, le bureau des élections sera ouvert, pendant la semaine, de neuf heures du matin à six heures du soir, sans interruption, les dimanches de dix heures du matin à midi, et le 4 février jusqu'à minuit.

Les réclamants sont priés de se munir de toutes pièces et documents justificatifs de leur réclamation.

**Distinction honorifique.** — M. Griset, chef de la musique municipale de Tourcoing, est nommé officier d'Académie.

**Le banquet du Secrétariat du Peuple.** — La commission administrative de cette œuvre avait décidé de réunir tous les membres, afin de mieux établir entre ces derniers et les secrétaires, tous les rapports nécessaires, indispensables au bon fonctionnement de la société.

On sait que celle-ci, assise sur d'excellentes bases, compte douze administrateurs-secrétaires et 51 délégués.

Cette réunion tout intime, a eu lieu dimanche dernier à cinq heures. M. Louis Liagre présidait le banquait, ayant à sa droite M.Emile Barrois,conseiller général du Canton-Nord, à sa gauche M. Dupret-Lepers. Le dîner était des mieux composé et des mieux servi.

Au dessert M. Liagre a remercié tous les membres qui ont bien voulu répondre à l'appel du comité; il a ajouté qu'il comptait sur le dévouement, l'activité de chacun, pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise, œuvre de charité dans toute l'acception du mot. M. Liagre a également remercié M. Barrois de son fidèle attachement au Secrétariat; il a porté un toast à la réussite de l'œuvre.

M. Emile Barrois a pris ensuite la parole, comme président d'honneur, pour remercier tous les délégués du zèle qu'ils apportent pour le bon fonctionnement de l'œuvre. Ses paroles ont produit le meilleur effet sur les auditeurs.

Après les toasts, plusieurs membres du Secrétariat, ont interprété une petite comédie de Labiche qui a fait beaucoup rire l'auditoire. D'autres ont chanté quelques romances et récité quelques monologues et pasquilles tourquennoises.

**Résultats d'adjudications.** — Les trois adjudications ci-après ont eu lieu lundi, à 3 et à 4 heures de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Diéval, adjoint, assisté de MM. Sénélar et Ducoulombier, conseillers municipaux, et en présence de M. Bulté, receveur municipal, M.Lamarque, chef du secrétariat de la mairie et M. Rembauville, commissaire central.

*Papiers d'emballage* nécessaires au service du Conditionnement pendant les années 1894 95 et 96. Evaluation annuelle 5.059,80. Deux soumissionnaires, MM. Percke de Tourcoing, rabais 38 0|0; Trenteseaux-Toulemonde, adjudicataire avec rabais de 38,75 0|0.

*Cordelettes et ficelles* à fournir pendant la même période au même établissement. — Evaluation annuelle, 5.980 francs. Trois soumissionnaires, MM. Delos-Forge, de Marcq-en-Barœul, rabais, 20 fr 20 0|0. Saint Frères, de Paris, 20,95 0|0. Adolphe Boute, cordier, à Bondues, précédent soumissionnaire a été déclaré adjudicataire avec rabais de 22 fr. 10 0|0.

*Fourniture des uniformes* et de l'équipement des agents du service municipal de la police pendant une période de trois ans, 1894, 1895 et 1896. 1er lot : habillement. Evaluation 17,868 f.; 4 soumissionnaires : Cie des fournitures militaires, Paris, 22.50 0|0; M. Eugène Claessens, de Roubaix, 31,75 0|0; De Varissart et Cie, à Paris, 34,75 0|0; Boutry-Van Isselsteyn, de Lille, précédent soumissionnaire, adjudicataire avec rabais de 37,35 0|0.

2e lot : *Equipement.* — Evaluation, 3,545 fr. C'est la première fois qu'on procède par adjudication pour les objets d'équipement ; jusqu'ici on avait toujours passé des marchés de gré à gré. Quatre soumissionnaires : Compagnie Française des fournitures à Paris, rabais 12,50 0|0 ; M. Adolphe Daganquier de Tourcoing, 16 0|0 ; M. Martial Dupriez de Lille, 22 0|0 ; M. Boutry-Van Isselsteyn de Lille, adjudicataire, 27 0|0.

*Fournitures de bureau pour les divers services* municipaux pendant trois ans à partir du 1er janvier 1894. — Evaluation annuelle : 3,000 francs. Les quatre soumissionnaires qui se sont présentés sont de Tourcoing. MM. Léon Dujardin, rabais 20 0|0; Jean Debischop, 30,25 0|0; Rosoor-Delattre, 31,90 0|0; Félix Dervaux, précédent fournisseur, a été déclaré adjudicataire avec rabais de 33 0|0.

**Secours aux anciens combattants de 1870.** — En vertu des crédits ouverts par le M. le ministre de la guerre, les sommes dont détail suit seront payées à titre de gratification de réforme permanente, par le trésorier général du Nord, aux anciens soldats ci-après ayant pris part à la guerre de 1870 :

MM. Jean-Baptiste-Joseph Leroy, sergent, 125 francs; Charles Welcome, soldat, 110; Charles Vanthus, soldat, 110; Alexandre Defresne, soldat, 110; Louis-Joseph Leman, soldat, 110; Amédée-Jules Marescaux, soldat, 110; Napoléon Scarbecq, soldat, 110; Emile Vermersch, soldat, 110; Jean-Baptiste Dalle, soldat, 110. Ce dernier de Bondues; les autres sont de Tourcoing.

**La grève.** — Lundi matin, trois rattacheuses de la filature de coton de MM. C. et Flipo sont rentrées. Les patrons ont fait savoir aux autres que si elles n'avaient pas repris le travail à une heure, elles seraient remplacées. Aucune ne s'étant présentée, on en a engagé 10 nouvelles. Il n'en manque donc plus que deux.

**Une noyée.** — Nous avons parlé, à diverses reprises, de la disparition de Pulcherie Leclercq, âgée de 17 ans, qui était partie tout à coup le 2 décembre de l'établissement de MM. Tiberghien, à l'heure du goûter, en disant qu'elle ne voulait plus travailler. Son cadavre a été retiré, lundi matin, près du pont de l'Espierre, et reconnu aussitôt par l'un de ses frères, qui allait voir tous les jours si sa sœur n'avait pas encore été retrouvée !

Cette malheureuse avait successivement souffert de rhumatisme et d'une gastrite. C'est certainement dans un moment de désespoir causé par son état de santé qu'elle se sera jetée dans le canal.

Le corps, qui était dans un état fort avancé de décomposition, a été transporté à l'Hôtel Dieu.

**Aux bonnes ménagères!** — Achetez le **délicieux beurre** d'Oostcamp, chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. Beurre de crème de toute pureté, 3 fr. 80 le kilog.
*Maison Centrale :* rue du Bois, 13 (treize), Roubaix.
*Dépôts :* rue Pierre-de-Roubaix, 150 à Roubaix;
» 2, rue de l'Industrie, 2 à Roubaix.
et aux *Halles Centrales* (stalle 121)
N. — Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76573

**Mouveaux** — CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du 15 janvier 1894.* — Le Conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire le lundi 15 janvier à 6 heures 1|2 du soir : 16 membres étaient présents sous la présidence de M. Varasse Bourgois, maire; M. Coruille-Mulié était empêché par un deuil de famille.

*Bureau de postes.* — Le Maire. — Le devis dressé par M. Croin, ayant été trouvé trop élevé, on lui a demandé de faire une nouvelle étude pour voir s'il n'y aurait pas moyen de réduire la dépense qui avait été évaluée à 12.500 fr. Il a été reconnu qu'on aurait pu supprimer des cheminées en marbre, des soupiraux en pierres,plusieurs armoires, etc., soit au total, une économie d'un millier de francs. Quant à la maison, façade et distribution, on ne peut trop y toucher.

M. Louis Pollet. — Il aurait fallu pour bien aller arriver à 2000

M. Vincent. — Combien coûtera la maison seule?

Le Maire. — Le mur de clôture est évalué à 1,100 fr. ce serait donc 10,400 pour la maison proprement dite.

M. Vincent.— Il y a à tenir compte que le jardin du curé sera entièrement clôturé.

Le Maire. — Voilà ce que j'ai à vous proposer. Mais c'est pour 18 ans; après on pourra tirer de l'immeuble tel parti qu'il conviendra ou en retirer un loyer de l'administration.

M. Carlier. — Il n'est plus possible de reculer; il faut donc passer outre.

Un membre. — Dans le devis on parle d'imprévus, qu'est-ce que cela veut dire?

Le Maire. — Un architecte ne fait jamais de plans sans qu'il soit question de dépenses imprévues. Mais l'adjudication publique donnera sans aucun doute un certain rabais suffisant pour y faire face. Si vous le jugez bon on pourrait demander le devis définitif huit jours avant la session de février et on pourrait ainsi se prononcer en connaissance de cause.

M. Carlier. — C'est une bonne idée.

Le Maire. — De toute façon on ne peut commencer avant d'avoir fait l'emprunt et cela nous mènera au moins jusqu'au mois de mars.

*Grillage de la sacristie.* — M. le Maire. Il y a quelques années un voleur s'est introduit dans la sacristie en passant par une fenêtre. On avait décidé alors d'y mettre des grillages mais rien n'a été fait : un nouveau vol est toujours à craindre et je propose de garnir les fenêtres de barreaux en fer.

M. Carlier. — De qui émane cette proposition? de vous ou de la fabrique.

Le Maire. — De moi, du curé et d'autres encore; je ne me rappelle plus bien.

M. Carlier. — Nous ne pouvons voter ainsi sur une question que nous ne connaissons pas.

Le Maire. — Je me renseignerai sur les prix et nous verrons plus tard.

*Le porteur de dépêches.* — On avait voté une somme de 100 fr. avant l'ouverture du bureau télégraphique. Le maire propose de donner à titre provisoire au porteur de dépêches une somme de 50 fr. pour 6 semaines, du 1er décembre au 15 janvier. Il s'en suit une discussion assez confuse à laquelle prennent part presque tous les conseillers. On demande combien de dépêches ont été reçues depuis l'ouverture du bureau. Il en est arrivé 60 seulement en 45 jours. Enfin il est décidé que provisoirement on fera comme à Bondues: qu'on allouera 0,50 c. par dépêche au porteur et que le traitement fixe s'il y a lieu ne sera fixé qu'à la session de février.

*La Société Philanthropique.* — Cette société, qui s'est formée à Mouveaux il y a déjà quelque temps, dans le but de doter la commune d'un hospice pour les vieillards, demande un avis favorable du Conseil concernant l'achat d'un terrain de la contenance d'environ six cents de terre, situé au centre de la commune et convenant à sa destination sous tous les rapports. Le prix serait de 1,400 francs du cent. La société retirerait pour payer cette acquisition les 1,000 francs qu'elle possède en rentes sur l'Etat et les 6,000 francs placés à la Caisse d'épargne, et elle ferait don du terrain à la commune.

Le Maire fait ressortir combien cette combinaison serait désavantageuse : le terrain ne rapporterait guère plus de 1 0|0, tandis que les fonds placés comme ils le sont produisent plus de trois fois plus.

M. Carlier. Sans doute il y aurait perte, mais l'achat du terrain serait un commencement d'exécution. Et puis qui sait si des personnes charitables ne viendront pas en aide à la société dont tous les membres ont fait preuve d'un zèle infatigable et qu'on ne saurait trop admirer.

Le Maire. -- Mais il y a d'autres terrains tout aussi avantageux ; ceux par exemple près de l'église, appartenant aux pauvres. Il y aurait certainement avantage à passer un bail emphithéotique à 12 francs du cent par exemple et à bâtir l'Hospice sur cet emplacement.

M. Duhamel.— Mais nous ne demandons pas mieux ; qu'on nous aide à trouver un terrain.

Finalement on nomme une commission de 7 membres qui se réuniront dès dimanche prochain pour étudier la question.

*Urinoirs.* — Il y a convenance d'établir des urinoirs à proximité de l'Eglise. Renvoi à la session de février.

*Tramways.* — Le Conseil donne un avis favorable au tracé accepté par les communes directement intéressées Roubaix et Wattrelos.

M. Vincent dit que la Commission dont il fait partie doit se réunir mercredi prochain à la préfecture.

M. B... propriétaire à la Croix-Bouillette demande la construction d'une cuvette. M. Vincent dit que ce travail est nécessaire. La commission des travaux se rendra sur les lieux.

Un vieillard secouru à domicile étant décédé on demandera l'admission d'un autre vieillard de la commune.

La séance est levée à 8 heures.

**Distinctions honorifiques.** — Sont nommés officiers de l'instruction publique :

M. Cuelnaere, directeur de l'école nationale de musique de Douai; Dontriaux, avocat, président de la société de géographie de Valenciennes, délégué cantonal ; Olagnier, conseiller municipal à Boulogne-sur-Mer ; Sagot, adjoint au maire de Warans (Pas-de-Calais.)

Sont nommés officiers d'Académie :

MM. Bouchendhomme, ancien chef d'institution à Frévent (Pas-de-Calais); Bretet, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais; Brisy, sous-chef de la musique des pompiers de Lille ; Campagne, maire de Samer (Pas-de-Calais); Chantrelle, vice président de la société de gymnastique l'*Etoile* de Calais; Bersez, délégué cantonal à Cambrai.

Deviller, conseiller municipal à Valenciennes.Godefroy, sous-préfet à Cambrai; Grillet, suppléant du juge de paix à Merville (Nord), Gurdassuy, architecte diocésain à Cambrai; Het, luthier au conservatoire de Lille.

Lantien, juge de paix à Lille ; Lefebvre, délégué cantonal à Lille; Legeay,directeur du cours de dessin à Fourmies, Marquis, maire d'Avesnes; Wombrun, professeur de musique à Béthune ; de Monnecove, maire de Radinghem (Pas-de-Calais.)

MM. Heraux, délégué cantonal, à Saint-Amand-les-Eaux (Nord): Peron, professeur de dessin au collège de Boulogne sur-mer; Perret, conseiller d'arrondissement à Saint-Omer; Quesnay, professeur au Conservatoire de Lille; Riviart, adjoint au maire de Saint-Amand-les-Eaux.

Riche, médecin à Jeumont, Salmon, vice-président du conseil de préfecture du Nord, Hoelet, ingénieur des ponts et chaussées à Lille, Thuiliez, maire de Brunes (Pas-de-Calais), Thubert, rédacteur en chef du *Phare*, de Dunkerque, Mme Walteau, professeur de chant à Lille, Wibaille, médecin à Prezeaux (Nord); Wuiart, chef de musique à Denain.

## Concerts et Spectacles

**Tourcoing.** — *La représentation théâtrale.* — L'opérette *Joséphine vendue par ses sœurs* ne sort pas comme sujet du cadre de ces pièces bouffonnes que leurs auteurs ont émaillées beaucoup plus de plaisanteries au gros sel que de spirituelles saillies. La musique de Victor Roger comporte cependant de jolis motifs et contient une ingénieuse adaptation de quelques réminiscences d'opéra.

L'opérette a été enlevée avec beaucoup de verve et d'entrain. Mme Thèves a gracieusement joué le rôle de « Joséphine » et Mlle Stas était étourdissante de gaminerie en « Benjamine » : elle a été plusieurs fois rappelée. Du côté homme, M. Louis Couvreur produit en « Alfred Pharaon » une de ses bonnes créations. M. Army a rendu avec goût le personnage de « Montosol », et, plus inaperçu, le rôle de « Putiphar » a été interprété, non sans succès, par M. Daugé. En somme, exécution satisfaisante.

### Grand Théâtre de Roubaix
**Jeudi 18 Janvier 1894**

Par suite d'une indisposition de Madame Jau-Boyer, la représentation de *Werther* annoncée pour jeudi 18 courant sera remplacée par une représentation du célèbre opéra-comique de Bizet

### CARMEN

L'excellent prima-donna du Grand Opéra de Gand: Mme Dargassonne, a bien voulu accepter de remplir le rôle de *Carmen*.

La représentation de jeudi sera donc probablement le plus grand succès de la saison.

L'administration du Grand-Théâtre rappelle au public que la troupe de Gand ne donnera plus que quatre représentations cette saison.

## TRIBUNAUX

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX.** — *Audience du 15 janvier.* — **Les démêlés de la coopérative de Lannoy « la Maison du Peuple, » avec son fondateur M. Olivier Branquart.** Parmi les affaires inscrites au rôle de ce jour, se trouvait la suivante : « Administrateurs de la « Maison du Peuple, » contre Olivier Branquart. » Me Camille Scalabre, du barreau de Lille, assiste les administrateurs; M. Olivier Branquart se présente en personne.

Me Scalabre dépose d'abord des conclusions tendant à ce que le tribunal condamne M. Olivier Branquart à rembourser une somme de 1133 francs dont il doit compte sur 5000 francs touchés par le défendeur pour la coopération.

Le conseil des administrateurs de la Maison du peuple expose que M. Olivier Branquart était président d'une coopérative dénommée la Maison du Peuple à Lannoy, qu'il avait fondée avec quelques amis politiques.

A titre de président, M. Branquart avait emprunté une somme de 5,000 francs versée par moitiée par MM. Desurmont, brasseur, et Diéval, négociant en liqueurs, à Tourcoing, à la condition que la bière et les liqueurs seraient fournies par les prêteurs. Cette somme était destinée à payer le mobilier.

Au bout de quelque temps le conseil d'administration demanda compte à M. Branquart de l'emploi des 5.000 francs. Le président tarda à produire cette justification et finalement son exclusion a été prononcée. Aujourd'hui il prétend avoir dépensé 5.016 francs. « Je soutiens, poursuit Me Scalabre, que M. Branquart reste redevable de 1133 francs. Ce procès n'est que le prélude d'autres litiges : une affaire est pendante actuellement devant le tribunal civil de Lille à propos de l'achat de l'immeuble de la Maison du Peuple. » — M. Branquart, vivement : « Cette affaire n'est pas en question aujourd'hui ! »

Me Scalabre, après avoir cité des extraits de délibérations du Conseil d'administration de la Maison du Peuple relatives au litige actuel, et notamment celle du 6 octobre où est prononcée l'exclusion du « sieur Branquart », il discute les éléments du compte présenté par M. Branquart et il en exclue : 1° une somme de 250 francs que le défendeur réclame pour indemnité et frais de ses démarches lors de la fondation de la Maison du Peuple ; 2° une autre somme de 117 fr., montant d'une facture de M. Hoffman-Dupont pour verreries, montant pour lequel M. Branquart a donné un acquit et que le fournisseur a réclamé ensuite à la coopérative.

Me Scalabre dit en terminant qu'il ne met aucune animosité contre M. Branquart, et il prie le Tribunal de nommer un expert chargé de vérifier le compte litigieux.

M. Olivier Branquart s'avance vers la barre et demande tout d'abord au président l'autorisation de s'appuyer sur le rebord d'un des bancs occupés par les avocats, parce qu'il est souffrant.

Il présente lui-même sa défense. Il s'étonne de la réclamation de 1132 fr. qui lui est faite. En ce qui concerne les 117 fr. de verreries, il les a factures lui-même à la Coopérative, il était donc en droit d'acquitter la facture et il a vu depuis M. Hoffman Dupont qui consent à le considérer comme seul débiteur ; par conséquent il était fondé à faire entrer cette somme de 117 fr. en ligne de compte.

Quant aux 250 francs d'indemnité, il estime qu'ils lui étaient bien dûs.

« Quand je me suis occupé, dit-il, de la fondation de la Maison du Peuple, de Lannoy, je gagnais de l'argent comme cafetier, rue Neuve. Mes affaires prospéraient, j'aurais pu au bout de quatre ans me retirer avec 30 à 35,000 francs de bénéfices, mes livres sont là pour le prouver : j'ai vendu jusque 30 rondelles de bière par mois. Mais c'est à partir du moment où je me déclarais Français avant tout que mes affaires ont décliné.

«D'autre part j'ai dû faire bien des démarches pour la fondation de la coopérative; c'est par modestie que je n'ai porté que 250 francs, c'est 5000 francs que j'aurai dû réclamer : j'ai passé bien des nuits à établir et à redresser la comptabilité. »

« C'est malheureux, ajoute encore M. Branquart, qu'il n'existe pas quelque chose de supérieur à nous ! — se reprenant — et qui puisse prendre la parole ici — on saurait tout ce que j'ai fait pour la « Maison du Peuple » de Lannoy. »

A une courte réplique de Me Scalabre, M. Branquart répond qu'il n'est pas à bout d'arguments et qu'il parierait ainsi pendant trois jours.

En fin de compte le Tribunal renvoie les parties devant M. Voldemar-Lestienne pour entendre leurs explications respectives sur les sommes en litige.

Tandis que M. Branquart parlait, plusieurs interruptions, très peu obligeantes pour le plaideur, sont parties de l'auditoire, à tel point que l'huissier de service a dû imposer silence. A la sortie du tribunal une altercation, peu grave d'ailleurs, s'est produite entre quelques-uns des administrateurs de la Maison du Peuple et leur ancien président.

**Tribunal correctionnel de Lille.** — *Audience du lundi 15 janvier.*— VOL D'UNE MONTRE.— Mme Donat-Vlerinck, qui habite rue des Longues-Haies, à Roubaix, avait, à son service, une journalière de dix-huit ans, Marie Soëte, qui lui avait dérobé une montre et l'avait engagée au Mont-de-Piété sous un nom d'emprunt.

Arrêtée, elle fit aussitôt des aveux complets ; traduite en correctionnelle, Marie Soëte est condamnée à un mois de prison, mais avec application de la loi Bérenger.

**Tribunal civil de Lille.** — *Audience du lundi 15 janvier.* — PAIX AUX PIGEONS ! — Deux habitants de la rue Decrême à Roubaix sont voisins : l'un, M. Dolne, est amateur de pigeons et a sur son toit un colombier, l'autre M. Delattre n'aime pas ces volatiles, au contraire... prétend même M. Dolne.

Le 25 juin dernier, un dimanche, avait lieu un concours sur Châteaudun, dès huit heures du matin, M. Dolne était sur pied, attendant anxieusement le retour de ses élèves : la première créature du bon Dieu qu'il vit apparaître sur le toit à proximité de son pigeonnier, ne portait ni plumes ni ailes : c'était M. Delattre qui s'apprêtait à réparer ses pannes et les vitres de ses tabatières.

On ne se promène pas sur un toit sans faire quelque bruit : ce qui n'agréait que médiocrement au colombophile, qui fit, mais en vain, des remontrances à son voisin paraissant peu disposé, ce jour-là, à entrer dans la voie des concessions.

Les messagers ailés rentrèrent bientôt au logis, mais avec un retard inattendu que M. Dolne mit sur le compte de la présence d'un être humain et animé dans les parages du colombier.

Tous calculs faits, c'était pour l'amateur une perte de 183 francs dont il entendit rendre responsable M. Delattre.

De là procès devant le juge de paix du canton: enquête, contre-enquête...

« Que les pigeons aient été effrayés, c'est douteux, » allègue M. Delattre, mais qu'ils l'aient été effectivement, je n'en peux; mais je réparais ma toiture le dimanche du concours; c'était mon droit : pas plus que des ouvriers en grève, vos oiseaux ne peuvent apporter une entrave à la liberté du travail : pure et fortuite coïncidence, voilà tout ! »

» Coïncidence voulue et coupable! réplique M. Dolne, » on ne reste pas deux heures sur un toit, un marteau à la main, pour procéder à des réparations de carreaux » d'ailleurs imaginaires. Vous n'avez cherché qu'une chose : épouvanter mes pigeons pour les empêcher de rentrer, me priver de prix légitimement dus et satisfaire votre vieille rancune de mauvais voisin. »

M. le Juge de paix prononce : Il n'est pas démontré que M. Delattre ait eu l'intention de nuire : action mal fondée. M. Dolne est débouté.

Mais il y a des juges à... Berlin et à Lille : appel est interjeté.

Me Dolne, par l'organe de Me Dhellemmes, demande que cette décision soit réprimée; il sollicite en outre une enquête qui doit démontrer, par un propos de M. Delattre et même de son fils, que ces derniers s'étaient déclarés assez ennuyés par les pigeons pour avoir le droit d'ennuyer à leur tour le voisin colombophile.

Me Verstaen, au nom de M. Delattre, conclut à la confirmation du jugement, et soutient que ce procès ne fait que refléter, après tout, la prétention des ardents colombophiles de Roubaix, qui semblent vouloir tout subordonner aux nécessités de leur sport favori : il se réserve à établir que c'est l'Union colombophile qui mène l'instance.

Le Tribunal ayant ordonné l'audition des témoins sur les points avancés par les parties, c'est à l'audience de lundi que l'enquête nouvelle était faite.

Après ces témoignages entendus les plaidoiries reprennent de plus belle et la cause est mise en délibéré.

*Sub judice colombophi... lis est.* Me CONFORME.

## CORRESPONDANCE

*Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.*

### La question des tramways

Tourcoing, 13 janvier 1894.

Monsieur le Directeur,

Dans votre journal, numéro de ce jour, je lis sans étonnement que la Chambre de commerce, à l'unanimité de ses membres, regrette la suppression de la ligne projetée des tramways, de la place à la limite de l'agglomération par la rue de Gand. En effet si une ligne était nécessaire, c'est celle là, qui devait faciliter les moyens de communications à tout un quartier très important et très populeux.

Pourquoi faut-il que ce canton Nord soit toujours sacrifié et oublié dans les projets municipaux ?

Le peu de largeur dans une très petite portion de la rue de Gand, ne devrait pas être un obstacle à la réalisation du projet; il ne manque pas de rues moins larges par lesquelles les tramways circulent. A la veille de passer un contrat, qui doit lier la ville pour longtemps, il serait de toute justice que l'on accordât enfin à ce quartier déshérité un avantage auquel il a droit.

Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées. *Un abonné.*

## NORD

**L'infanticide de Lomme.** — La fille Louise Ledru de Lomme qui avait, on s'en souvient, tenté de se débarrasser de son enfant, sera amenée mardi à la maison d'arrêt de Lille accompagnée de la petite victime.

**Chapelle d'Armentières.** — *Une rixe sanglante.* — Dimanche soir, deux valets de ferme ont attaqué sans provocation deux passants; mais ils n'eurent pas le dessus. Furieux de cet échec l'un d'eux se rua sur un de ses adversaires, M. Alfred Roman, qu'il frappa à la tête de 6 coups de couteau. — Le meurtrier qui est un nommé Dewaele, a été arrêté. L'état du blessé n'est pas grave.

**L'attentat criminel de Denain.** — *Une découverte importante.* — A la demande du Parquet, la Compagnie d'Anzin a fait vider le fond du puits de la fosse Renard n° 2. On y a découvert un deuxième lest qui avait été jeté sur la cage, mais, ayant heureusement dévié, il était tombé dans le vide épargnant ainsi les ouvriers placés dans la berline.

Cette constatation prouve que le crime a été commis par deux individus.

D'autres recherches sont commencées pour arriver à mettre la main sur deux hommes qui ont été vus le mardi 2 janvier près du lieu du crime vers onze heures et demie du soir.

**Douai.** — *Une terrible chute.* — Une ménagère, Sylvie Guyot, épouse Sauvet, est tombée, lundi vers trois heures du matin, de sa fenêtre, au second étage,sur la chaussée. La malheureuse a eu le crâne fracassé et est morte aussitôt.

## PAS-DE-CALAIS

**Saint Omer.** — *Triple tentative d'évasion de détenus.* — *Une chute mortelle.*— Le nommé Louis Bonvoisin, âgé de 42 ans, qui habitait en dernier lieu à Vieille-Eglise, et qui avait été condamné par la cour d'assises de Douai, en décembre dernier, à six ans de réclusion pour émission de fausse monnaie, en tentant de s'évader, dimanche, avec deux autres détenus, est tombé d'une hauteur de six mètres environ. Il s'est fracassé le crâne et est mort des suites de sa chute.

**Un homme décapité.** — Un cantonnier a trouvé, lundi matin, vers six heures, sur la ligne du chemin de fer entre Berguette et Thiennes le cadavre d'un homme dont la tête avait été séparée du tronc et qui a été reconnu pour être celui du nommé Auguste Legrand, âgé de 22 ans, employé à l'usine d'Isbergues. On croit à un accident.

**ETAT-CIVIL.** — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du lundi 15 janvier.* — Stiers Charles-Henri-Jean-Baptiste, boulevard de la République, 38. — Verhest Charles, rue de Lens, fort Cordonnier. — Desmet Victor-Charles, rue de la Brasserie 31. — Petit Albert-Louis, rue Jacquart. — Cloetens Oscar, rue des Longues-Haies. — Prien Sylvie, rue de Béthune. — Destombe Flore, rue Horlof, 47. — Delesquerre Suzanne, rue de Lannoy, 88. — Watine Marie, rue Philippe-le-Bon, 51. — Watrelos Arthur, rue de l'Alouette. — Samaille Diane, rue de Wasquehal. —Delmotte Alfred, rue Delattre. Debock Angèle, rue de l'Epeule. — Derville Etienne, rue St-Vincent-de-Paul. — Vanloocke Albertine rue Solférino. — Debosschere Claire, rue Montgolfier. — Tiberghien Arthur, rue du Tilleul. — Stevens Pierre, rue des Longues-Haies. — Bogaert Pauline, rue de Bouvines. — Martinage Gabrielle, rue de l'Epeule. — Wystraete Gustave, rue Labruyère. —Demailly Hélène, Hôtel-Dieu. — Debruyne Germaine, Hôtel-Dieu. - Roosebeke Remi, rue Betolet. — *Mariages du 15.* — Gustave Demeyre, corroyeur, 26 ans, à Wattrelos, et Marie Vanderstichelen, couturière, 36 ans, rue de la Conférence; 52: — Edmond Vansevenen, tisserand, 23 ans, rue Jacquart, fort Frasez, 62, et Irma Wincquier, servante, 19 ans, rue Fontenoy, 14. — *Déclarations de décès du 15.* — Marie Helin, 47 ans, rue d'Alger, 154 — Marie Couroublé, 74 ans, rue Lacroix, 14. — Alexandre Millet, 68 ans, Hospice Barbieux. — Maria Heernaert, 26 ans, rue Lafontaine, 39. — Marguerite Gleynen, 2 ans, hameau du Hutin. — Séraphin Aelterman, 56 ans, Hôtel-Dieu.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 14 janvier.* — Emile Depoot, rue de la Blanche-Porte. — Germaine Boussemart, au Blanc-Seau. — Henriette Motte, rue des Carliers. — Alice Hardnett, rue du Bois. — Alphonse Vancompel, aux Orions. *Du 15.* — Fernande Dessauvages, rue du Moulin-Fagot. — Léon Delplanck, rue de la Cité. — Anatole Deprez, rue Clinquet. — Jeanne Mulier, rue Delobel. — Lisa Rogé, rue de Gand. — *Mariage du 15.* — Henri Desrumeaux, 30 ans, rattacheur, et Maria Depraeter, 22 ans, dévideuse. — *Déclarations de décès du 14.* — Marie Hus, 5 ans, rue du Clinquet — Germaine Lernoux, 4 an, rue Phalempin. — Gaston Houvenaghel, 6 mois, rue de la Cité. — Antoine Pelsmacker, 8 ans, rue de Menin. —Jules Houzet, 19 ans, mécanicien, rue de l'Amiral Courbet. — *Du 15.* — Auguste Versavel, 42 ans, pâtissier, rue St Jacques. Henri Oger, 64 ans, tapissier, rue du Casino — Marie Prouvost, 3 mois, rue d'Havré. — Louis Facon, 73 ans, Hospice. — Louis Lelong, 24 ans, trieur, rue du Caire.— Jeanne Lefebvre, 1 an, rue des Piats. — Jean-Baptiste Dequand, 75 ans, rentier, rue Nationale. — Pierre Catteau, 73 ans, rentier, rue d'Havré. — Louis Naye, 58 ans, peigneur, Hôpital Civil.

## CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LECOMTE-CAPPERON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Pierre-Christophe LECOMTE, décédé subitement à Roubaix, le 14 janvier 1894, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 16 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 17 dudit mois, à 9 heures 1|2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 h. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Vauban, 35.

Les amis et connaissances de la famille MULIE-DESREUMAUX qui, par oubli,n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Aimée-Joseph DESREUMAUX, veuve de M. Théodore MULIE, pieusement décédée à Mouveaux, le 15 janvier 1894, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 18 courant, à 10 heures 1|2, en l'église de Mouveaux. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 h. L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Croix-Bouillette, à 10 h. — L'Obit du Mois sera célébré le mardi 13 février, à 10 h. 1|2, en la même église.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 17 janvier 1894, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Louise-Françoise MOURMANT, épouse de Monsieur Joseph LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 12 décembre 1893, à l'âge de 67 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 17 janvier 1894, à 9 heures 1|2, pour le repos de l'âme de Dame Amélie-Joseph LUTUN, épouse de Monsieur Théodore HOUZET, décédée à Roubaix, le 27 décembre 1892, dans sa cinquante-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise.Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 18 janvier 1894, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Augustine TIERS, membre du Thiers-Ordre de St-François, décédée à Roubaix, le 3 décembre 1893, dans sa 63e année. Les Dames de la Conférence de St-Vincent-de-Paul de Saint-Martin feront célébrer un obit le vendredi 19 courant, à 8 heures, en la même église. — Les personnes qui,par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église St-Martin, à Roubaix, le mercredi 17 janvier 1894, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré-Pierre DESANOIS, décédé à Roubaix, le 23 novembre 1893, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui,par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## BELGIQUE

**La question ministérielle.** — *La réunion des droites.* — Les droites de la Chambre et du Sénat se sont réunies lundi matin à dix heures,dans la grande salle du Sénat

La question de cabinet a fait l'objet d'un assez long débat; finalement l'Assemblée a voté un ordre du jour présenté par M. Lammens. Aux termes de cette motion, la représentation proportionnelle fera l'objet d'un débat parlementaire où, dégagés de tout engagement antérieur, le gouvernement, les partisans et les adversaires du système pourront exprimer leur opinion en s'inspirant uniquement des intérêts supérieurs du pays.

Le débat va donc se renouveler sur la scène parlementaire. Il reste à savoir si la question de cabinet sera portée devant la Chambre.

**L'ajournement du cours de M. Elisée Reclus à l'Université de Bruxelles.** — Le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* a essayé d'interviewer M. Elisée Reclus à Bourg la-Reine, au sujet des incidents de l'université de Bruelles. Le savant a répondu que les convenances lui interdisaient de s'expliquer à ce sujet et qu'il avait d'ailleurs écrit à M. Graux et au Cercle universitaire. Il a dit seulement :

» J'estime que l'on a porté atteinte à la liberté de la parole et à la liberté de la pensée en agissant comme on l'a fait ».

Puis il a ajouté en reconduisant l'interviewer :

« Voyez-vous, les hommes et leurs agissements m'importent peu, les choses seules m'intéressent ».

**Un mari meurtrier à Louvain.** — Dimanche après-midi, un sexagénaire, Vanster, était attablé, avec sa femme, au café de la Bourse, rue de Bruxelles, quand, soudain, il s'élança sur elle et lui porta un coup de couteau à la gorge. La victime est morte presqu'aussitôt. Le meurtrier a été arrêté et mis à la disposition du juge d'instruction. Le terrible drame aurait eu pour cause la jalousie.

**Un meurtre à Anvers.** — Dans une rixe qui s'est produite, dimanche soir, chaussée de Boom, un nommé H. De Staerke, demeurant au Kiel, a été horriblement blessé à la tête. On désespère de le sauver. L'auteur du crime a été arrêté.

**Mouscron.** — *Les obsèques de M. Pierre Maton.* — Lundi, à 9 heures, ont eu lieu les funérailles d'un des membres de la société flamande « Le Lion de Flandre, » société catholique, antisocialiste, M. Pierre Maton, décédé à Mouscron, dans sa soixante-troisième année. Au cimetière un discours a été prononcé en flamand sur la tombe du regretté défunt, par M. François Dewelde, membre de la société, qui a rendu hommage à la mémoire de M. Maton. « Malgré son âge avancé et la maladie qui, depuis longtemps le minait, notre collègue et ami, a dit M. Dewelde, s'est toujours fait remarquer par son exactitude à toutes les réunions, car il comprenait admirablement la cause que nous défendons en commun et à laquelle il a rendu de grands et signalés services. »

— *Un coup de couteau.* — Dimanche, vers dix heures et demie du soir, un chiffonnier, Léon Vercruysse, demeurant « Au Tuquet », se trouvait dans un cabaret au hameau du Christ, où était également présent un ouvrier employé dans une fabrique de Tourcoing, Désiré Vandecastel, demeurant « au Dragon ». Ce dernier ayant quitté le cabaret, Vercruysse le suivit de près et, sans motif aucun, lui porta un coup de couteau au-dessus de la tempe gauche. Aux cris de la victime, les personnes qui se trouvaient dans le cabaret se portèrent à son secours et l'ayant trouvée baignant dans son sang, la transportèrent à son domicile où des soins lui ont été donnés par M. le docteur Crombeke.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

— *Une rixe.* — Dimanche soir, vers onze heures, un individu dont on ne connait que le surnom, Frac, pénétra dans le cabaret tenu par Henri Dhaene, au Phénix, et proposa aux personnes présentes de s'intéresser à un jeu de hasard.

Un habitant de Wattrelos, Clément Menolt, se laissa séduire et, en un rien de temps, perdit une somme de 7 à francs, qu'il refusa de payer. Frac entra dans une grande colère et, Menolt étant sorti, il le rejoignit et bientôt une bataille s'engagea entre les deux adversaires, au cours de laquelle Menolt a reçu des blessures relativement graves.

Frac, dont on ignore le domicile, est activement recherché par la gendarmerie.

**Courtrai.** — *Agression nocturne.* — Léon Maes, journalier, demeurant rue de Sion, à Courtrai, sortant vers 11 heures 1|2, dimanche soir, du cabaret « A la lanterne verte », fut attaqué, par un individu, jusqu'à présent resté inconnu qui, sans provocation, se précipita sur lui et le cribla de coups. Après le départ de son agresseur, mis en fuite par l'arrivée des personnes accourues aux appels de Maes, celui-ci put regagner seul, mais péniblement son domicile, où M. le docteur Ghyoot lui donna les soins nécessaires. La police a ouvert une enquête.

**Menin.** — *Arrestation d'une voleuse.* — Dans la soirée de dimanche, une jeune fille de Comines (Belgique), Marie Knetblock, a été arrêtée à Menin, par l'agent de police Louage. Elle est inculpée de vol d'un certain nombre de vêtements, au préjudice d'un tailleur, Frédéric Lioen, demeurant à Comines, rue de la Station.

Celui-ci avait mis la police meninoise sur les traces de la délinquante qu'il savait s'être rendue à Menin. Les vêtements qu'elle avait dérobés ont été déposés au greffe du tribunal de Courtrai.

## REVUE GÉNÉRALE DE L'ANNÉE 1893
### Cantons de Roubaix et de Lannoy

*Suite du mois de mai.* — 16. Le festival Théodore Dubois à l'Hippodrome. Reprise complète du travail dans une teinturerie en pièces et dans une filature. — 17. Reprise complète du travail dans une filature et dans un tissage.

18. La greffe de la justice de paix du canton Nord, ouvert au Palais-de-Justice, rue du Grand-Chemin. Reprise complète du travail dans une filature. M. Ernest Doutreligne, élève de l'Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix, obtient un premier prix, et M. Lesieur, élève de la même école, une deuxième mention, au concours organisé par la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, avec l'aide et sous le patronage du ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, entre les élèves des écoles de dessin, de beaux-arts, d'art décoratif et d'art industriel. Un quadruple accident au nouveau réservoir des eaux de la Lys, boulevard de Lyon.

19. Séance du Conseil municipal : adoption du projet de réalisation de l'emprunt de 6.280.000 fr., des villes de Roubaix et Tourcoing, pour la distribution d'eau potable, et du projet de création d'un réservoir sur la hauteur de Mons-en-Pévèle, destiné à recevoir les eaux refoulées par les machines élévatoires d'Anchin, et à alimenter le réservoir de distribution qu'on élèvera aux Bonnets; discussion à huis-clos des dépenses pour mandats spéciaux. Un arrêté préfectoral autorise la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix à se constituer légalement. Deux nouvelles grèves,dans une teinturerie-apprêt du boulevard de Belfort, et dans une filature de la rue Montgolfier. Reprise partielle au tissage de MM. Dubar et Toulemonde, rue de la Vigne.

20. Une nouvelle grève, dans une filature de la rue Jules Deregnaucourt. La pluie, qui a commencé à tomber depuis quelques jours, continue avec persistance.

21. Le dimanche de la Pentecôte célébré dans toutes les paroisses avec une grande solennité. La fête des Sapeurs-Pompiers, dite de Saint-Mamert ; revue sur la Grande-Place, par l'Administration municipale ; incidents entre patriotes et internationalistes. Deuxième journée du Concours hippique. L'orage de l'après-midi à Roubaix : importante inondation Grand-Rue, immenses dégâts. Le « Choral Nadaud », vainqueur au concours de Dunkerque ; 1er prix d'exécution.Succès de l' « Union des Travailleurs » au Cateau, et du « Sport Vélocipédique Roubaix » aux courses de Lille et de Béthune. Le festival de Wattrelos interrompu par la pluie ; les illuminations ne peuvent avoir lieu. Succès de l' « Harmonie » de Hem au Cateau.

22. Soixante-dix mariages à l'occasion du lundi de la Pentecôte. Nouveau triomphe du « Choral Nadaud » à Dunkerque; 2e prix de lecture à vue.

23. La grève continue dans deux filatures, dans une teinturerie et dans un tissage. — 25. Déclaration de M. Olivier Branquart, premier adjoint au maire de Roubaix, par voie d'affiche aux électeurs roubaisiens ; il annonce qu'il cesse d'appartenir au Parti ouvrier. Reprise complète du travail chez MM. Motte, Delescluse frères et Cie teinturiers — 26. Conférence littéraire de M. Danj u au cercle Ozanam. — 27. Reprise complète du travail au tissage de MM. Dubar et Toulemonde rue de la Vigne. Les funérailles de M. Denis Dufermont, conseiller municipal à Hem.

28. Les régates internationales du Blanc-Seau, organisées par le Cercle l'Aviron de Roubaix, sont favorisées par le beau temps. — 29. Nouvelle déclaration de M. Olivier Branquart aux électeurs. Un grave conflit, rue de Lannoy, entre socialistes et agents de police. Un conflit entre douaniers et fraudeurs à Wattrelos : coups de revolver.

30. Installation de la Commission cantonale de statistique de Roubaix. — 31. Le citoyen Amnestie, de Gand, expulsé du territoire français. *(A suivre.)*

### CAISSE D'EPARGNE DE ROUBAIX
5, RUE DU CHATEAU, 5
*Séances des 13 et 14 janvier 1893*

| DÉSIGNATION DES CAISSES | | VERSEMENTS nombre | VERSEMENTS nouv. livrets | VERSEMENTS SOMMES | REMBOURS nombre | REMBOURS SOMMES |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Roubaix.. | Samedi | 150 | 20 | 30 127 » | 123 | 28.701.72 |
| | Dimanche | 281 | 49 | 46.567 » | 172 | 24.605 45 |
| Lannoy | | 56 | 7 | 11.825 » | 27 | 5 354.78 |
| Croix | | 20 | 1 | 3.965 » | 22 | 3 375 33 |
| Wattrelos | | 19 | 3 | 5.290 » | 38 | 5 679.72 |
| TOTAUX | | 526 | 80 | 97 774 » | 352 | 67 912 80 |

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix : par MM. J. Defrenne-Wibaux et A. Duburcq, directeurs; et MM. H.Hoffmann et E.Tettelin fils, directeurs-adjoints A Lannoy, par M.Desprets-Rincheval. A Croix, par MM. Lepers et E. Caen A Wattrelos, par MM. A. Hazebrouck et Malfilatre.

ORDRE DU SERVICE. — La Caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches, de 9 à 11 heures, les samedis, de 9 à 10 heures 1|4. 5, rue du Château. Les remboursements ont lieu, les dimanches, à 11 heures 1|2, les samedis à 10 heures 1|2, 8 jours après la demande.

*Le Caissier*, FRÉMONT.

## CHRONIQUE COLOMBOPHILE

TOURCOING. — C'était M. Louis Masure qui exposait son pigeonnier dimanche dernier au siège de la société « Union et Progrès », établie au café de l'Hôtel-de-Ville. M. L. Masure est un veinard et, quoique jeune amateur, il a déjà su prendre rang parmi les meilleurs du pays.

Le clou de l'exposition est son célèbre « dix-huit sous » ce qui prouve une fois de plus qu'il est inutile de se lancer dans les grands prix pour obtenir de bons pigeons mieux vaut bien choisir et surtout avoir de la chance.

Quoique payé un prix très modique, le dix-huit sous est un pigeon de toute beauté, et les produits de ce pigeon accouplé à la femelle marote de la race « Vandekerkove » sont fort remarquables

L'ensemble des pigeons est fort bon et doit donner satisfaction au propriétaire. A signaler parmi beaucoup de beaux types un mâle bleu de la race de M. Duforest et deux jeunes bleu et écaillé descendant du célèbre bleu de M. Pierre Lerouge.

Nul doute qu'avec de tels pigeons, M. Masure ne devienne un des terribles de nos concours de 1894.

## LES COMBATS DE COQS

TOURCOING. — Dimanche 14 janvier a eu lieu une belle partie d'un 3 de 5 aller et retour pour 50 francs à l'estaminet du Coq Chantant, rue Saint-Louis contre M. Dugardin de la rue du Casino. La société du Coq Chantant a gagné la première paire, perdu la deuxième et la troisième n'a pas décidé.

Voici le résultat de la partie d'un 2 de 3 mort pour 50 francs, tous poulets, qui a eu lieu à la Brasserie St-Eloi contre la société de Sommers de Lille. La Brasserie St-Eloi a gagné la 1re paire, la 2e n'a pas décidé, la 3e a été gagnée par la société St-Eloi.

— Résultats de la partie d'un 2 de 3 pour 30 fr. qui a eu lieu à l'estaminet du Cuirassier le dimanche 14 janvier contre la société des Cinq chapeaux fendus de Mouscron (Lamote) ; coqs de quatre livres. La partie a été gagnée par le Coq chantant.

— Lundi 15 janvier a eu lieu une partie d'un 3 de 5 mort pour 50 francs, paires de plaisir à 10 fr., chez M. Jules Baert estaminet de la Nouvelle Aventure, rue du Château contre Dugardin de la rue du Casino. La partie a été gagnée par la Nouvelle Aventure.

## MARCHE-EXCURSION

Le « *Club Pédestre Roubaisien* », sous la conduite du capitaine de route, M. Ferdinand Cunin a exécuté dimanche sa quatrième marche-excursion.

Le but de la sortie était Orchies. Le départ a eu lieu à 6 heures précises du matin. Les vaillants marcheurs se sont arrêtés à 8 h. 1|4 au milieu de la plaine de Bouvines. A neuf heures moins le quart, ils repartaient allègrement et arrivaient à Orchies à midi.

Après un dîner des plus joyeux, le C. P. R. se promena dans la ville et reprit à trois heures le chemin de Roubaix.

Malgré la pluie fine qui est tombée pendant toute la journée et malgré la difficulté de marcher sur des chemins boueux et mal entretenus, les sociétaires du C. P. R. ont montré un entrain remarquable et supporté vaillamment la fatigue de cette rude étape. A 8 heures du soir, les marcheurs rentraient à Roubaix enchantés de leur journée.

## BIBLIOGRAPHIE

La librairie H. Le Soudier, 174, *Boulevard Saint-Germain*, vient de faire paraître une **Carte de la Répartition et de l'Emplacement des Troupes de l'Armée Française, avec un Index de tous les Régiments, (Armée Active et Armée Territoriale) et une Liste complète de tous les Officiers Supérieurs qui les commandent** pour l'année 1894 (1 fr. 50).

Cette publication parfaitement tenue à jour, constitue un document des plus précieux et de nature à attirer l'attention non seulement de tous les officiers, mais encore de toute personne s'intéressant à l'Armée, surtout au moment où cette dernière doit être l'objet de la sollicitude générale.

Cette carte, tirée en couleurs et fort bien gravée, offre la plus grande clarté. Chaque Subdivision militaire se détache avec netteté, entourée d'un filet rouge; au centre se trouve en chiffres romains le numéro du Corps d'armée; les quartiers généraux et les Résidences de garnison, ont leur signe particulier surmonté d'un drapeau tricolore ; les Chefs-lieux de Subdivision en ont également un, surmonté d'un petit drapeau bleu ; les Résidences de garnison, les Camps, les Ecoles ont aussi leur place assignée.

Enfin, autour de chaque ville de garnison figure la Nomenclature des Régiments qui y résident, tant pour la France proprement dite que l'Algérie et la Corse.

Les renseignements que donne la Carte, sont complétés par un Index de 36 pages, qui facilite les recherches. Cet index contient par ordre numérique, les régiments de l'Armée active et de l'Armée territoriale, avec le nom de tous les Officiers supérieurs, qui les commandent, en regard, la ville et le département où résident les Régiments et le Corps d'Armée dont ils font partie.

En résumé, on ne peut être ni plus complet ni plus clair, et c'est ce qui donne à cette brochure, accompagnée de sa Carte un caractère d'utilité incontestable.Son prix modique de 1 fr. 50, la met à la portée de tout le monde. 36391d

Vient de paraître à la Librairie H. Le Soudier. — **Annuaire des Journaux, Revues et Publications périodiques** paraissant à Paris, pour l'année 1894, classés par ordre alphabétique donnant le nom des rédacteurs, le format, la date de la fondation, les prix d'abonnements, l'adresse du journal, etc., etc., et en outre le tarif postal pour la France et l'étranger, un vol. in-8, broché. 3 fr.

Le **Journal du cultivateur**, revue agricole pratique, organe spécial des intérêts de la culture betteravière. Administration et rédaction : à Péronne, 84, rue Saint-Fursy et à Saint-Quentin, 33, place de l'Hôtel-de-Ville. — Cette excellente publication, par le caractère essentiellement pratique et l'indépendance absolue de sa rédaction, obtient dans notre région un vif et légitime succès.

Le prix modique de son abonnement, malgré l'abondance des matières publiées, en fait, d'ailleurs, un des journaux agricoles le mieux à portée de tous nos cultivateurs.

On s'abonne sans frais au *Journal du Cultivateur* dans tous les bureaux de poste : Un an, 6 fr.— Six mois, 3 fr. 50. — Trois mois, 2 fr. Chaque abonné a droit à 40 lignes d'annonces entièrement gratuites. — Des numéros spécimens sont adressés sur demande.

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 7 h. 1|2. Rideau à 8 heures. — Jeudi 18 janvier. — *Carmen*, opéra-comique en 4 actes et 5 tableaux.

THÉATRE DE ROUBAIX situé rues Archimède et Richard-Lenoir. Direction : Mme VEUVE G. DESCHAMPS. — Bureaux à 6 h. 1|2. Rideau à 7 h. 0|0 — Jeudi 18 janvier 1894. — *Joséphine vendue par ses Sœurs*, opéra-bouffe en 3 actes. — On commencera par : *Champignol malgré lui*, grande comédie-bouffe en 3 actes.


## Guitare à accords à clef patentée

Pour ceux qui, sans avoir reçu une instruction musicale, veulent se donner la jouissance de jouer d'un instrument, la guitare à accords marque un véritable progrès. Cet instrument, patenté par l'inventeur dans tous les pays, mesure 51 c.M. et possède 24 cordes (14 simples et 10 doublées), au-dessus desquelles se trouvent 6 poignées. En abaissant une des poignées et en passant, soit le doigt soit l'anneau, sur une des cordes, on obtient un son plein et doux et d'une pureté à satisfaire l'oreille la plus exercée. Les cordes portent des numéros, les poignées les lettres A à F. La musique est écrite en notes, mais au-dessus de chaque note se trouvent les numéros et lettres correspondants et démontre par là les cordes à toucher et poignées à pousser. La connaissance de la musique écrite devient ainsi superflue. Toute personne peut apprendre à jouer un air (mélodie et accompagnement) à l'aide des 6 poignées, en moins d'une heure.

En dehors du son splendide et tout spécial, cet instrument a un avantage qui le place au-dessus de tout autre, étant pourvu d'une clef à accorder, patentée, permettant à toute personne de l'accorder soi-même. Une notice de quatre pages est jointe gratuitement à chaque instrument, enseignant d'une manière claire et facilement compréhensible la façon de l'accorder, ainsi que la valeur des sons et la manière de les obtenir. Ajoutez à ces avantages que le prix de l'instrument avec notice explicative album de 12 airs, anneau, clef, et boîte, n'est que de francs 22.— et l'on comprendra que cet instrument ait pu faire sa vogue en si peu de temps. — Les amateurs peuvent se procurer des albums donnant de la musique, spécialement écrite pour l'instrument, et comprenant déjà plusieurs cahiers, au prix minime de frs. 2.50 le cahier, contenant les morceaux les plus divers : chorals, chansons, extraits d'opéras et danses. Nous engageons les amateurs d'y ajouter un pupitre à musique pliant, au prix de fr. 1.50 et un sifflet-diapason de fr. 0.45.

Cet instrument, d'une construction solide et d'un aspect fort élégant, se vend chez
53914 **Léopold FEITH, à Liège.**

# FIN DE SAISON
## GRANDS RABAIS
sur TOUS les ARTICLES
## Au Grand Camélia
36286 *1, rue de la Gare, 1, LILLE* 77821

Il faut avoir souffert d'asthme, d'oppression, de suffocation et par suite d'insomnie, pour apprécier à leur juste valeur les CIGARETTES INDIENNES DE GRIMAULT ET Cie; elles soulagent de suite et permettent de goûter un repos regardé comme impossible. 363894

TOUTES LES MÉNAGÈRES QUI AIMENT LE
# BEURRE PUR
*doivent s'adresser aux dépôts de la Laiterie d'Oostcamp*
## A ROUBAIX
**13 (treize), rue du Bois, 13**
**rue Pierre-de-Roubaix, 150**
**rue de l'Industrie, 2, près de la r. de Lille**
**AUX HALLES CENTRALES (STALLE 121)**
## A TOURCOING
**4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4**
(Maison TANGHE-VERDONCK)
*Un seul beurre délicieux, sans mélange, garanti de la plus exquise pureté. Prix du kilog : 3 fr. 80.*
**N.-B. Le beurre frais arrive chaque jour de la laiterie.**
Exiger sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp. 76583

# ATTENTION !
Je cherche les anciens timbres poste de tous pays, ayant servi avant 1874, et je puis en donner un bon prix, le mille; on les trouve sur les vieilles correspondances de 1848 à 1874.

J'achète aussi les anciennes collections de timbres tous différents; de même que les vieux timbres ordinaires; ces derniers par très grande quantité. Je puis acheter, au poids, les vieilles correspondances pour en retirer les timbres. Sur demande, on se rendra à domicile.

S'adresser à M. L. De Néeff, 91, rue des Rentiers, Bruxelles. 36341 — 78052

## ADRESSE COMMERCIALE
Blindage de bobinots, cuivrages divers, estampage métal. **Edouard Defretin**, 15, rue Plutarque.

# GUÉRISON
**RADICALE** des Maladies Secrètes
ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
*Traitement rationnel par*
**M. VANDENDRIESSCHE**
médecin-consultant spécialiste
**LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE**
**POMMADE ANTIHERPÉTIQUE**
*Pour Dartres, Eczémas, Démangeaisons*
2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandat-poste
CONSULTATIONS GRATUITES
Tous les jours de 2 à 6 heures et par correspondance
73246—35140

**Son Médecin l'a conseillé**

Depuis cinq ans, je souffrais de douleurs rhumatismales; à chaque changement de saison, même de température, je ressentais des douleurs intolérables dans les articulations. Plusieurs fois j'ai dû garder le lit. J'ai tout fait tout essayé, je suis allé aux eaux d'Aix, j'ai épuisé la liste des médicaments internes et externes, rien ne m'a réussi.

Seul, le St. Jacobs Oil m'a guéri. J'étais cloué au lit depuis une semaine quand mon médecin m'a conseillé d'essayer le St. Jacobs Oil. On m'a frictionné les bras et les jambes; au bout de deux jours je pouvais me lever.

J'ai toujours sous la main ce précieux remède.
PAUL JAMMES, Rentier,
Villa Rostan, à Cove (Oise).

Prix 3 fr. 50 le flacon chez les pharmaciens. Envoi contre mandat-poste de cette somme adressée à MM. Astier et Ce, 72, avenue Kléber, Paris.72775 34982e

Nous recommandons aux malades atteints de rhumes, bronchites, asthmes, catarrhes de ne faire usage que des véritables *Capsules Guyot* et du *Goudron Guyot*, — liqueur titrée et concentrée. — Ces deux médicaments se complètent réciproquement. On peut les prendre soit alternativement, soit en même temps si l'affection est ancienne. Le seul vrai *Goudron Guyot* — liqueur et capsules, — est préparé, maison L. Frère, Paris, 19, rue Jacob. Exiger cette adresse. 36738d

Caoutchouc Industriel
**Emile DEGRAVE**
ROUBAIX
TÉLÉPHONE N° 233 3460